

Bureau du mercredi 02 juillet 2025

Le deux juillet deux mil vingt-cinq, sous la présidence de Monsieur NETZER Dominique, le bureau syndical du SMIRTOM DE LA REGION DE L'AIGLE, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures à La Ressourcerie.

Présent(e)s :Mme ADOLF, Messieurs BERNARD, BOUILLAULT, COLLET, GOUEDARD, GOUSSIN, HEBERT, JUSZEZAK, NETZER, POISSON.

Etaient absentes : Mmes BRIANCEAU, LEONARD Mr BIGNON

Etaient absents excusés : Mrs NOUAIL, PINART

Également présent(e)s : M. COUSSEURAND, Mme MERCIER

Monsieur BOUILLAULT est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes rendus de réunions de bureau syndical du 26 mars 2025 et 23 avril 2025
 - Tarif redevance spéciale pour la collecte des emballages
 - Mise à jour du tarif apports des déchets verts, et suppression du tarif souches
 - Mise à jour du tarif apports des DIB
 - Mutuelle
 - Convention avec Chartres Métropole
 - Rapport d'activité 2024
 - Informations (poste de technicien)
 - Questions diverses
-
- Approbation des comptes rendus de réunions de bureau syndical du 26 mars 2025 et 23 avril

Monsieur Netzer demande si tous les membres du bureau syndical ont reçu les comptes rendus et s'il y a des remarques à noter. Les comptes rendus sont approuvés.

- Tarif redevance spéciale pour la collecte des emballages

Il est nécessaire de prendre une délibération afin d'officialiser ce montant, qui demeure inchangé. En effet, aucune délibération n'avait été adoptée lors de la mise en place de cette redevance, et le Trésor public requiert ce document pour appuyer les conventions signées avec les entreprises concernées.

A l'unanimité, les membres du bureau syndical acceptent le montant de 20 euros par mois pour la collecte des emballages en redevance spéciale.

- **Mise à jour du tarif apports des déchets verts, et suppression du tarif souches**

Le tarif applicable à la facturation des déchets verts n'a pas été révisé depuis plusieurs années, alors même que le coût de leur traitement continue d'augmenter. Actuellement fixé à 40 € H.T. par tonne, il est proposé de le porter à 45 € H.T. par tonne afin de mieux couvrir les charges liées à cette prestation.

A l'unanimité, les membres du bureau syndical valident la proposition de 45 euros la tonne de déchets verts pour les professionnels.

Nous proposons de supprimer le tarif sur les souches, car il est très difficile à appliquer. En effet, beaucoup de professionnels les cachent dans les tas de déchets verts qu'ils apportent, ce qui empêche les gardiens de les repérer facilement et de facturer correctement.

A l'unanimité, les membres du bureau syndical valident la suppression du tarif des souches.

- **Mise à jour du tarif apports des DIB**

Les apports en DIB (déchets industriels banals) sont actuellement facturés 140 € par tonne pour les professionnels. Il est proposé d'ajuster ce tarif à 170 € par tonne, ce montant correspondant au coût réel du transport et du traitement de ces déchets.

La proposition du nouveau tarif à 170 euros est validée à l'unanimité.

- **Assurance santé**

À compter du 1er janvier 2026, la participation de l'employeur à l'assurance santé deviendra obligatoire. Cette participation doit prendre la forme d'un forfait. Il est proposé de fixer ce forfait à 35 €, alors que le minimum légal est de 15 €. Cette participation sera effective dès le 1er septembre 2025.

Il est également proposé de signer un contrat avec la MNT pour les agents qui souhaitent y adhérer, tout en laissant la possibilité aux salariés de choisir une mutuelle labellisée de leur choix. Le forfait de 35 € sera appliqué aussi bien pour les adhérents à la MNT que pour ceux ayant opté pour une mutuelle labellisée.

A l'unanimité, ces propositions sont acceptées.

- **Convention avec Chartres Métropole**

Nous vous proposons de signer une convention avec Chartres Métropole, notre prestataire actuel pour le traitement des ordures ménagères. Pour rappel, le marché en cours pour ce service prend fin le 31 octobre 2025.

La convention proposée présente un intérêt financier, avec deux tarifs différenciés :

- 95 € la tonne pour les ordures ménagères et assimilées,
- 60 € la tonne pour les déchets incinérables.

Actuellement, un tarif unique de 95 € la tonne nous est appliqué pour un volume annuel d'environ 6 000 tonnes. Avec cette nouvelle convention, les tonnages pourraient être répartis à hauteur de 3 000 tonnes pour chaque tarif, permettant une réduction des factures.

- **Rapport d'activité 2024**

Monsieur Netzer présente le rapport d'activité en abordant les faits marquants de l'année :

- Mise en place des sacs translucides sur l'Aigle ;
- Développement de la filière déchets du bâtiment (PMCB) ;
- Réfection de la déchèterie de la Ferté-Fresnel ;
- Acquisition d'un vélo broyeur pour le service communication ;
- Renouvellement du parc de conteneurs destinés aux points d'apport volontaire, commande passée auprès d'une entreprise locale.

Concernant la filière PMCB (incluant notamment le fibrociment, qui constitue un poste majeur de financement pour 2024), des aides financières sont toujours attendues, avec un versement espéré en septembre 2025.

Les travaux faits sur la déchèterie de La Ferté-Fresnel seront également engagés sur la déchèterie de Moulins-la-Marche.

Du point de vue des ressources humaines, l'indicateur global enregistre une baisse d'environ 2,5 points par rapport à l'exercice précédent, pour atteindre 7,85 %. Ce niveau reste inférieur à la moyenne observée au sein des autres collectivités territoriales de même nature. Deux agents demeurent néanmoins en arrêt de longue maladie. L'un d'eux devrait partir en retraite pour invalidité en octobre 2025, sous réserve d'acceptation de son dossier, tandis que le second voit son dossier encore en cours d'instruction.

Le marché de traitement des ordures ménagères se termine le 31 octobre 2025. Une convention avec Chartres Métropole sera signée à compter du 1^{er} novembre 2025.

Sur le plan budgétaire, les charges du personnel sont de 31%, contre 23% pour les charges à caractère général.

Du côté des recettes, la participation des EPCI s'élève à 61% et celle des recettes externes à 39 % dont 22% sont des soutiens des éco-organismes.

Le rapport d'activité sera présenté au comité syndical du 8 juillet 2025.

Le SMIRTOM participera à la journée du patrimoine le 20 septembre 2025. A cette occasion, un nettoyage des façades du bâtiment administratif sera réalisé par *Peintures Crulaisiennes*.

La recherche d'un repreneur pour les gravats se poursuit, le stock actuel étant trop important. Deux pistes ont été explorées :

- *Cemex* : reprise à 5 €/tonne mais sans attestation de valorisation ;
- *Guérin TP* : reprise à 3 €/tonne avec attestation de valorisation, permettant de bénéficier des soutiens financiers de la REP PMCB.

Suite à l'étude approfondie, l'acquisition d'un broyeur pour les déchets verts a été jugée non pertinente. En effet, le coût d'un broyeur rapide (environ 360 000 € H.T., hors frais d'entretien) s'avère équivalent à la dépense annuelle engagée avec notre prestataire actuel. Un accord a donc été négocié avec *Normandie Arôme*, prévoyant un tarif de 300 €/heure pour quatre prestations de broyage, avec prise en charge gratuite des frais d'approche.

Pour information, un incendie a touché une partie du compost sur le site de Saint-Ouen-sur-Iton, entraînant un contrôle de la DREAL. Monsieur Cousserand a assuré la surveillance du site pendant quatre nuits.

Une convention relative aux loyers est en cours avec l'A.A.E.S. Les comptes définitifs des exercices 2023 et 2024 ayant enfin été reçus, ils doivent désormais être étudiés afin de permettre l'application des dispositions prévues par ladite convention.

Le poste de technicien est libre. Madame Delasalle Pauline a demandé une mise en disponibilité de 5 ans.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Bouillaud informe le directeur que le conteneur des emballages à Chandai a été enlevé. Monsieur Cousserand précise que ce retrait fait suite à des dégradations causées par des riverains. Le conteneur sera réparé et remis en place dès que possible.

Monsieur Goussin interroge sur la possibilité de trouver une solution durable concernant les problématiques rencontrées sur la Ville de l'Aigle, et dans le quartier de la Madeleine.

Monsieur Netzer indique qu'un débat a déjà eu lieu sur ce sujet avec les élus et qu'une réunion sera prochainement organisée avec l'ensemble des acteurs locaux afin d'identifier des solutions adaptées pour le quartier de la Madeleine.

Le tour de table étant terminé, la réunion s'est clôturée à 20h30.

Le secrétaire,
M. BOUILLAUT

